

CESSER LES DISCOURS RONFLANTS SUR LES FONDAMENTAUX !

Fonction publique : mobilisation sur tout le territoire le jeudi 5 décembre 2024

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agent·es de la Fonction publique à une journée d'action, de rassemblements, de manifestations et de grève sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2024, afin que le ministre G. Kasbarian renonce à l'institution de trois jours de carence en cas de congé maladie dans la fonction publique ; à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie et au non-versement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Nos organisations syndicales appellent les agent·es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel·le·s, à se mobiliser pour des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ; des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent·es contractuel·le·s ; l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes ainsi que des mesures salariales générales (refonte des grilles indiciaires ; égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ; abandon des orientations du projet de loi dit « Guerini »).

RETOUR SUR LA JOURNÉE NATIONALE FDE DU 7 NOVEMBRE 2024

Réunion d'un collectif FDE élargi en présence de syndiqué·es du SNESUP-FSU, de la FSU-SNUIPP, du SNEP-FSU, de la CGT, de la CFDT, de SUD, du SNPTE et de membres de la FSE et de la FAGE pour les étudiant·es.

La matinée a débuté par de courtes interventions des organisations syndicales (OS) présentes. Elles ont rendu compte de leurs rencontres soit avec le MEN soit avec le MESR – séparément – ce qui est toujours aussi problématique étant donné que la question de la FDE est transversale à ces deux ministères et ne doit pas être abordée unilatéralement.



DÉCEMBRE 2024 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski & Laurence Maurel.
<https://snesup.fr/rubrique/formation-des-enseignants> | fde@snesup.fr

Le second temps, consacré au partage des informations sur les situations locales, a fait émerger plusieurs points.

- les effets prévisibles, pour les INSPÉ, du tour de vis budgétaire général imposé aux universités, dont nous avons déjà quelques exemples : diminution ou mutualisation de la formation due aux fonctionnaires stagiaires mi-temps ; gel de postes ; augmentation des heures supplémentaires faute de recrutements ; pression illégale via la prime RIPEC statutaire sur les collègues en sous-service alors que les modifications de maquettes horaires et de nombres de groupes ne sont pas de leur fait ;
- des situations très variables en ce qui concerne l'avant-master : certaines universités ont ouvert des modules de préprofessionnalisation (cf. modules de préparation aux concours envisagés par le projet de réforme 2024) ou aménagé l'existant – ce qui a pu amener à une dégradation des contenus et des

conditions de travail (modules en visio, focalisation sur les « fondamentaux », etc.) ;

- une baisse des effectifs étudiants MEEF dans plusieurs INSPÉ, mentions, parcours, d'où une réduction des groupes de TD et un non-dédoublement des groupes de TP qui affectent les fiches de services des formatrices et formateurs.

Dans l'ensemble, les collègues sont inquiet·es et un peu découragé·es...

Les échanges se sont ensuite centrés sur la question des licences « PE ».

L'argument ministériel de la « visibilité sur Parcoursup » pour attirer les candidat·es a été rapidement déconstruit :

- L'attractivité ne se réduit pas à un problème de visibilité... L'attractivité implique une revalorisation du métier tant financière que symbolique et une amélioration significative des conditions de travail ;
- La question du *continuum* de la formation est certes intéressante, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas en créant des parcours ou des mentions de licence à moyens constants. En outre, sans un plan de recrutement de la part du MEN, sans perspective sur le nombre de postes, comment les étudiant·es seraient-ils et elles incité·es à s'engager dans la préparation des concours ?

Les formations à l'enseignement seraient sans doute bien plus visibles et l'incitation bien plus forte avec un financement des études !

L'existence de licences pluridisciplinaires (plutôt que de licence « PE ») ne pose pas de problème en elle-même. Mais de quoi parle-t-on ?

Certaines universités portent déjà des licences pluridisciplinaires orientées vers le professorat des écoles (licence PE), au sein des INSPÉ ou en co-portage avec une autre composante universitaire. Nous en avions rendu compte notamment dans notre Lettre FDE de mai 2024 (<https://www.snesup.fr/article/lettre-fde-mai-2024-poussant-le-mepris-des-scrupules-presque-aussi-loin-que-le->

[respect-de-letiquette](#)). Un effort de « visibilité » sur Parcoursup – si tel était vraiment la préoccupation du ministère – serait sans doute possible.

Lorsque des licences pluridisciplinaires (orientées PE) existent déjà et sont approuvées par les équipes, la question se pose de leur protection face au déploiement de nouvelles licences spécifiquement PE, telles qu'elles étaient envisagées dans le projet de réforme 2024 par exemple, une injonction à ouvrir de nouvelles licences PE à moyens constants qui plus est.

Dans tous les cas, certains éléments doivent être discutés :

- les contenus doivent être pensés à partir des besoins du métier, en savoirs à *enseigner* – qui ne peuvent pas se réduire au programme du collège – et *pour enseigner* ;
- la gouvernance et les moyens financiers et humains ne peuvent pas rester des points aveugles d'un projet de réforme ;
- l'ancrage universitaire suppose une autonomie des équipes dans la définition des contenus et suppose aussi de faire la place nécessaire à la didactique ;
- le modèle retenu doit tenir compte des licences déjà existantes et permettre des passerelles pour éviter d'enfermer les étudiant·es dans des parcours tubulaires.

Bien entendu, la question du concours est importante, car son contenu va peser sur la formation en licence, mais dans beaucoup d'universités ces questions ne sont pas posées puisque aucun moyen humain ou financier n'est fléché pour assurer ces nouveaux enseignements. Au point qu'un INSPÉ envisage par exemple une baisse des capacités d'accueil de master pour préserver des heures pour la future licence, dont personne ne doute qu'elle sera mise en place « à moyens constants ».

Au sein du Réseau des INSPÉ, des points de vigilance ont été formulés (voir la note de septembre 2024 : *Demande de création d'une mention de licence « Professorat des écoles »*) quant à la prise en compte de l'existant et au modèle économique de la formation. Les OS sont quant à elles réservées à l'idée que le MEN participe

au financement des licences : le risque est de voir s'y généraliser le modèle PPPE, qui en plus d'être tubulaire, ne correspond pas aux exigences universitaires.

Des échanges de la journée a émergé la proposition de rédaction d'une expression commune, reprise sous la forme d'un communiqué intersyndical (voir à la fin de cette *Lettre*).

RÉFORME DE LA FDE ? OÙ EN EST-ON ?

Depuis la rentrée, les ministères de l'EN et de l'ESR ont plusieurs fois eu l'occasion de s'exprimer sur la question de la FDE.

Lors de son audition à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2024, la DGESIP a pointé le manque de lisibilité des parcours PE, dont elle déduit la nécessité de « créer des licences pluridisciplinaires où l'on revient[draigt] sur les savoirs fondamentaux tels que les mathématiques, l'histoire et le français ». Lors de son audition au Sénat le 22 octobre, la ministre de l'Éducation nationale a pour sa part estimé que la réforme, actuellement suspendue, était « excellente », et elle a annoncé de nouveaux concours pour 2026, à mettre en œuvre dès la rentrée 2025.

Enfin, lors de l'audience du SNESUP-FSU au MESR, le 6 novembre 2024, le ministre P. Hetzel a déclaré « suivre la situation de près » et souhaité qu'il n'y ait « pas de précipitation ». Pourtant, dans sa feuille de route publiée le 19 novembre 2024, *L'enseignement supérieur et la recherche au service de notre prospérité et de notre souveraineté*, il est indiqué (p. 6) que « réformer la formation des enseignants » doit se faire « dans les trois mois »...

Est-ce pour cette raison que l'audience avec la DGESIP demandée par le SNESUP-FSU en octobre et qui avait été programmée le 18 novembre, a été reportée le jour même où elle devait se dérouler ? On a peut-être changé de joueurs, mais on retrouve finalement le jeu que nous n'avons que trop enduré l'an passé...



De l'audience avec la DGESIP, désormais déplacée au 13 décembre, nous attendions des précisions sur la position du MESR à propos de la FDE et d'une éventuelle réforme. Question corollaire, et raisonnablement urgente : *quid* des accréditations de la vague C, prorogée d'un an – une prorogation d'ores et déjà bien entamée... –, de la vague D actuellement en cours et de la vague E qui débute ?

Le SNESUP-FSU considère que, indépendamment de la position du concours, un *statu quo* n'est pas possible : la situation actuelle, qui s'est largement dégradée à la suite de la réforme Blanquer qui s'appuyait elle-même sur une situation déjà dégradée, n'est pas tenable : entrée brutale dans le métier, utilisation des étudiant·es et des stagiaires comme moyens d'emploi, formation sous injonctions multiples qui ne permettent pas des maquettes cohérentes, etc.

Pour le MEN, il semble que le nœud de la question soit la position du concours en L3. Si une telle position est actée, elle nécessite le financement des lauréats post-concours pendant deux années de formation (sous statut de fonctionnaires stagiaires pendant les deux ans ?). Qu'en sera-t-il réellement ? On sait que la réforme de la FDE 2023 a été suspendue du fait de questions budgétaires. Avec la curée austéritaire qui est annoncée, on est en droit de s'interroger sur la crédibilité d'un tel financement.



UNE RÉFORME EST NÉCESSAIRE ! MAIS PAS N'IMPORTE LAQUELLE, NI N'IMPORTE COMMENT !

Concernant la méthode de conception d'une future réforme, certains points sont à considérer comme des préalables :

- De véritables concertations MEN + MESR avec tous les acteurs de la formation, y compris les OS (GT avec FU, RI, OS, etc.), qui évitent tout saucissonnage des réunions ;
 - Un bilan sérieux : qu'est-ce qu'on veut, doit et peut changer ? Et pourquoi ? ;
 - Un calendrier tenable, anticipé sur un temps long et validé par les instances syndicales, compatible avec un véritable dialogue social et un véritable respect des instances universitaires ;
 - Une vision d'ensemble et un modèle économique.
- Au-delà de la méthode, le SNESUP-FSU, porte aussi des revendications de fond pour une réforme ambitieuse de la FDE :*
- Une formation à l'université avec un modèle économique clair ; un modèle intégré, qui s'appuie sur le terrain *et* la recherche, la didactique notamment (cesser les discours ronflants sur les « fondamentaux »...), le respect des équipes, de l'expertise de chacun·e et, en conséquence, pas d'autre instance de « contrôle » que ce qui existe déjà pour l'université ;
 - Des maquettes de Licence et de Master conçues par les équipes universitaires, sur un cahier des charges co-construit pour une formation de haut niveau des PE, PLC, CPE ;
 - Si les concours sont en L3 : le financement des modules de préparation doit être prévu « en plus ». Demeure en outre la question des CPE et des enseignant·es documentalistes, des enseignant·es bi-disciplinaires et des enseignant·es des voies technologique et professionnelle, pour lesquel·le·s il n'existe pas de licence *ad hoc* ;
 - Si une licence « PE » est créée : pas de concurrence avec l'existant ; nécessité de l'ouvrir sur les sites départementaux des INSPÉ (visibilité, attractivité) et donc de la financer ;
 - Les contenus des concours sont à travailler au sein de groupes de travail multi-statutaires, les « projets » désastreux qui ont circulé l'an passé (CRPE notamment) sont à oublier/proscrire ;
 - Les stages doivent être pensés pour la formation : pas d'utilisation des lauréat·s des concours comme moyens d'emploi ; un tiers-temps maximum par année de stage ;
 - Des passerelles entrantes et sortantes (prévoir les places de licences possibles, sur une mineure par exemple), plusieurs voies d'entrée, la poursuite des études en Master en cas d'échec au concours sont à penser ;
 - La modification des règles de fonctionnement des conseils d'INSPÉ est enfin nécessaire. Ces règles doivent obéir à celles qui prévalent dans les autres composantes

SE PRÉPARER À AGIR

Des informations ont circulé sur les perspectives de réforme évoquées par le MESR. Nous nous en faisons l'écho ici, en précisant toutefois immédiatement que nous ne disposons d'aucun document écrit et que ces informations nous sont parvenues par plusieurs biais de manière indirecte.

Voici donc les principaux éléments qui ont circulé :

- volonté gouvernementale de faire aboutir la réforme ;
- concours en L3 pour les 1^{er} et 2^d degrés ;
- modules de préparation aux concours dans les licences et dans des licences dédiées « enseignement » dans les deux degrés ;
- resterait à éclaircir la nature de la formation en alternance et à décider de la durée des stages en M1 et M2 des fonctionnaires stagiaires (dont la rétribution serait d'autant plus « soutenable » que le nombre de postes aux concours serait amené à diminuer dans les années à venir justifiée par la « baisse démographique » des élèves) ;
- formation dans l'université (on ne parle plus d'« Écoles normales du XXI^e siècle ») ;
- sortie avec un master après deux années post-concours.

Tout cela est à prendre avec précaution puisque, pour le moment, rien n'est confirmé (ou infirmé) de manière officielle.

universitaires où les élus des personnels ne sont pas structurellement minoritaires ; le vote doit y être le mode de désignation de la direction, qui doit donc être élue et non pas nommée.

SANS ATTENDRE, JOUER COLLECTIF ET UNITAIRE !

Communiqué de presse intersyndical
du 13 novembre 2024

Les organisations syndicales signataires demandent au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et au ministère de l'Éducation nationale (MEN) des précisions sur leurs annonces relatives à la formation des enseignant·es et CPE (FDE). Le MEN évoque, au détour d'une audition à l'Assemblée nationale, une modification des concours pour 2026. De son côté, le MESR assure suivre le dossier de près mais souhaite qu'il n'y ait pas de précipitation.

La dernière tentative de réforme de la FDE a été finalement suspendue en juillet 2024 après une année chaotique. La mobilisation de la communauté universitaire puis la démission du gouvernement Attal et surtout l'absence de financement de la réforme ont fortement pesé pour empêcher sa mise en œuvre.

Si une réforme de la FDE ne saurait répondre à elle seule au problème majeur de la crise d'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation, elle demeure toutefois indispensable. Les conditions d'étude et de travail des étudiant·es et des formateurs et formatrices se sont de plus en plus dégradées.

Les organisations syndicales signataires demandent d'urgence aux deux ministères d'établir un calendrier de travail pour une véritable concertation conjointe sur la FDE avec les acteurs et actrices de la formation et les organisations syndicales.

Les INSPÉ et l'ensemble des actrices et acteurs de la formation des enseignant·es et des CPE souffrent depuis plusieurs années déjà des réformes imposées et d'une pénurie croissante des financements. Il faut dès maintenant un collectif budgétaire fléché (moyens financiers et humains) pour améliorer significativement les conditions de travail des personnels et des étudiant·es.

Nous demandons une réforme qui respecte le caractère universitaire de la formation et qui repose sur :

- un véritable bilan ;
- des moyens financiers et humains suffisants ;
- un calendrier qui s'appuie sur le dialogue social et sur l'expertise des formateur·rices ;
- un fonctionnement universitaire dans la conception des maquettes, des contenus de formation et des modes de gouvernance.

Les organisations syndicales signataires demandent à être reçues très rapidement en audience multilatérale en présence des deux ministères.

Ferc-Sup-CGT, CGT-Éducation, Ferc-CGT, CFDT-Éducation, formation, recherche publiques, SNPTES-UNSA, SupRecherche-UNSA SNESUP-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FSU-SNUIPP, SUD Éducation, FAGE, Solidaires étudiant, UNEF, FSE, Union étudiante.

Dernier numéro du bulletin du collectif national FDE

Former des enseignants



LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES,
DANS LE MONDE

SUPPLÉMENT AU MENSUEL LE SNESUP N° 728 • NOVEMBRE 2024

SNESUP-FSU

<https://snesup.fr/publications/revues/revue-fde/fde-ndeg-728-novembre-2024>